

**FONDS DE DOTATION POUR LA PROMOTION DE
L'ACCESSION SOCIALE SECURISEE A LA PROPRIETE EN
MAINE-ET-LOIRE**

Fonds de dotation
4 rue de la Rame
49000 ANGERS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

**FONDS DE DOTATION POUR LA PROMOTION DE L'ACCESSION SOCIALE
SECURISEE A LA PROPRIETE EN MAINE-ET-LOIRE**

Fonds de dotation
4 rue de la Rame
49000 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre fonds de dotation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de le fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST

Grégoire GAILLARD

Signé par Gregoire Gaillard
Le 5 juin 2026



doc_MZ6L
tx_xyBkDed6DzgB

Associé

*Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe
Ce rapport comporte 12 pages*

**Fonds de Dotation pour la Promotion de l'Accession Sociale
Sécurisée à la Propriété en Maine et Loire**
BILAN ACTIF

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort, dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	0,00		0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	0,00		0,00	0,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	0,00		0,00	0,00
Prêts	0,00		0,00	0,00
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et approvisionnements	0,00		0,00	0,00
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00		0,00	0,00
Créances d'exploitation (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	0,00		0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	660 016,34		660 016,34	816 979,97
Charges Constatées d'avance (3)	0,00		0,00	0,00
TOTAL (II)	660 016,34	0,00	660 016,34	816 979,97
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				

TOTAL GENERAL (I à V)	660 016,34	0,00	660 016,34	816 979,97
------------------------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------

(1) dont droit au bail		
(2) dont à moins d'un an		
(3) dont à plus d'un an		
ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisé par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		

Fonds de Dotation pour la Promotion de l'Accession Sociale
Sécurisée à la Propriété en Maine et Loire

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
	Net	Net
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droits de reprise		0,00
Dotations consommables	1 400 000,00	1 400 000,00
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	-764 050,56	-592 369,73
Report à nouveau		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		0,00
Résultats en instance d'affectation	0,00	0,00
TOTAL (I)	635 949,44	807 630,27
Comptes de liaison (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL (III)	0,00	0,00
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (3)	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 691,90	7 100,70
Dettes fiscales et sociales	9 375,00	2 249,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Produits constatés d'avance (1)	0,00	0,00
TOTAL (V)	24 066,90	9 349,70
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	660 016,34	816 979,97
(1) dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	24 066,90	9 349,70
(1) dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Fonds de Dotation pour la Promotion de l'Accession Sociale
Sécurisée à la Propriété en Maine et Loire

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
Prestations de services		
Montant net des produits d'exploitation	0,00	0,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Collectes		
Quote-part de dotations consommables virée au compte de résultat	171 680,83	42 312,94
Produits divers de gestion courante	20 000,00	20 000,00
Total des produits d'exploitation (1) (I)	191 680,83	62 312,94
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes (2)	199 591,48	87 700,15
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (3) (II)	199 591,48	87 700,15
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I)-(II)	-7 910,65	-25 387,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent attribué ou déficit transféré (III)		
Déficit supporté ou excédent transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	17 285,65	27 655,71
De participations (4)		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	17 285,65	27 655,71
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)	0,00	19,50
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	0,00	19,50
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	17 285,65	27 636,21
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	201 055,83	64 561,94

Fonds de Dotation pour la Promotion de l'Accession Sociale
Sécurisée à la Propriété en Maine et Loire

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opération en capital		
Sur opérations en capital	0,00	0,00
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	0,00	0,00
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0,00	0,00
Participation des salariés aux bénéfices- Impôts sur les bénéfices (IX)	9 375,00	2 249,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	208 966,48	89 968,65
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	208 966,48	89 968,65
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	0,00	0,00
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	0,00
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
dont redevances sur crédit-bail immobilier	0,00	0,00
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	0,00	0,00
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant des entreprises liées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0,00	0,00
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00

ANNEXES au BILAN et au COMPTE DE RESULTAT

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation a été créé et doté le 28 décembre 2015 pour un montant de 1 000 000 €. Ces fonds ont été encaissés le 26 janvier 2016. Un apport complémentaire du SCL 49 de 400 000 € a été réalisé le 04 Juillet 2017.

Sur le plan comptable, ce fonds est assimilé à une association et utilise donc le plan comptable spécifique des associations CRC9901 publié début octobre 2016.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les demandes de soutien n'étaient comptabilisées qu'après la levée d'option des futurs acquéreurs en PSLA ou lors de l'acte d'acquisition pour l'accession en VEFA.

A compter du 1^{er} janvier 2018, il apparaît que la contribution apportée par le fonds de dotation est conditionnée à l'aboutissement de l'acte d'acquisition et/ou de la réalisation de la construction s'il y a lieu. Dans ces conditions, l'octroi de ce soutien est comptabilisé à l'occasion de l'appel de fonds du notaire dans les jours précédant la signature de l'acte d'acquisition (ventes en PSLA, en VEFA et de patrimoine).

A compter du 28/05/2025, le fonds de dotation accompagne les acquéreurs du dispositif BRS.

Sur l'exercice 2025, dix-sept demandes de soutien ont été effectuées auprès du Conseil d'Administration pour un montant total de 110 000 €.

En 2025, 22 versements ont été effectués auprès des acquéreurs pour un montant total de 190 000 €.

Année de demande de fonds	Versements 2025
2022	20 000,00 €
2023	40 000,00 €
2024	50 000,00 €
2025	80 000,00 €
TOTAL	190 000,00 €

Au 31 décembre 2025, il reste 110 000 € de soutien à verser. Un abandon de projet demandé a été constaté en 2025.

En 2025, deux remboursements de 10 000€ ont été effectué par un acquéreur ayant revendu son bien dans les 5 années suivant son achat.

Le tableau ci-dessous récapitule le détail des opérations depuis la création du fonds de dotation.

Année de demande de fonds	Montants Demandés	Montants octroyés	Montants Abandonnés	Montants versés	Montants à verser
2015	60 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €	- €
2016	230 000,00 €	230 000,00 €	120 000,00 €	110 000,00 €	- €
2017	100 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	- €
2018	130 000,00 €	130 000,00 €	20 000,00 €	110 000,00 €	- €
2019	155 000,00 €	155 000,00 €	70 000,00 €	85 000,00 €	- €
2020	- €	- €	- €	- €	- €
2021	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	20 000 €	
2022	70 000,00 €	70 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	
2023	175 000,00 €	175 000,00 €	5 000,00 €	90 000,00 €	40 000,00 €
2024	180 000,00 €	180 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2025	110 000,00 €	110 000,00 €	20 000,00 €	190 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	1 230 000,00 €	1 230 000,00 €	325 000,00 €	795 000,00 €	110 000,00 €

Depuis 2023 et en application du règlement ANC n°2018-06, le résultat est affecté en compte de dotations consommables inscrites au compte de résultat.

Au 31/12/2025, une écriture est venue constater la consommation de la dotation par un produit de 171 680.83 euros.

II - METHODES GENERALES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis selon les règles (et méthodes comptables) d'évaluation prévues par le règlement de l'ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022.

L'application de ce règlement n'a pas d'impact sur les comptes 2025.

Les principes suivants ont été respectés pour l'établissement des comptes 2025 :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,
- Comptabilisation en coûts historiques,
- Principe de prudence.

III - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION DES POSTES DU BILAN

BILAN ACTIF

♦ Immobilisations incorporelles

Néant

♦ Immobilisations corporelles

Néant

♦ Immobilisations en cours

Néant

♦ Stocks

Néant

♦ Créances d'exploitation

Néant

♦ Disponibilités

BILAN PASSIF

♦ Fonds associatif

Le fonds a été constitué par une dévolution octroyée par l'association SCL49 pour la somme d'un million quatre cent mille euros lui permettant d'octroyer un soutien aux personnes rencontrant des difficultés pour compléter leur plan de financement.

♦ Provision pour risques et charges

Néant

♦ Dettes financières

Néant

♦ Dettes d'exploitation et dettes diverses

Les dettes d'exploitation et les dettes diverses sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes fournisseurs incluent les factures non parvenues au 31 décembre.

Les honoraires liés à l'intervention des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025 s'élèvent à 1 416 euros.

V - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le fonds ne procède pas à un suivi comptable des engagements. Cependant, les engagements suivants ont pu être mesurés.

1/ Engagements reçus

Néant

2/ Engagements donnés

* Les soutiens octroyés par le Conseil d'Administration de 2016 à 2025 et non versés s'élèvent à 110 000 € à la clôture de l'exercice 2025.

VI - ELEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Néant

VII - CONTINUITE D'EXPLOITATION

Compte tenu de l'objet du fonds de dotation, la crise sanitaire et les mesures de confinement n'ont pas d'impact sur la continuité d'exploitation du fonds de dotation.

VIII - PUBLICATION DES DELAIS DE PAIEMENT PRATIQUES

Sans objet.

Fonds de Dotation pour la Promotion de l'Accession Sociale
Sécurisée à la Propriété en Maine et Loire

Exercice du : 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				0,00
Valeurs Mobilières de placement				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux		0,00	0,00	
Autres créances clients		0,00	0,00	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés			0,00	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers		0,00	0,00	
Charges constatées d'avance		0,00	0,00	
Valeurs Mobilières de placement				
TOTAL		-	-	-
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établiss. de crédit:(1)					
- à un an maximum à l'origine		0,00	0,00		
- à plus d'un an à l'origine		0,00		0,00	0,00
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)		0,00	0,00		
Fournisseurs et comptes rattachés		14 691,90	14 691,90		
Personnel et comptes rattachés		0,00	0,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		0,00	0,00		
Impôts sur les bénéfices		9 375,00	9 375,00		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0,00	0,00		
Avances et acomptes sur commande en cours		0,00			
Groupes et associés (2)					
Autres dettes		0,00	0,00		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		0,00	0,00		
TOTAL		24 066,90	24 066,90	0,00	0,00
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts, dettes contractés auprès des associés					